Communiqué de Presse

Déception, colère et détermination : Gérard TREMEGE et Jean-Pierre ARTIGANAVE réagissent au refus de constituer un pôle de l'instruction auprès du TGI de Tarbes

Gérard TREMEGE, maire de Tarbes, et Jean-Pierre ARTIGANAVE, maire de Lourdes, communiquent :

« *L'échec de la tentative de nos parlementaires pour infléchir la volonté de la Chancellerie de ne pas constituer un pôle de l'instruction auprès du TGI de Tarbes appelle de notre part une réaction qui tient en trois mots : déception, colère et détermination.*

Déception pour les justiciables et les acteurs du monde judiciaire aux côtés desquels nous nous battons depuis des mois pour la constitution du pôle départemental de l'instruction auprès du TGI de Tarbes.

Colère de constater que la Bigorre, qui a payé un lourd tribut aux mutations économiques et sociales qu'a connu notre pays, fait les frais d'une décision non concertée et prise sur des critères exclusivement statistiques.

Détermination à continuer nous battre. Pour cela, nous intervenons, à nouveau, auprès du Président de la République, du Premier Ministre et de la Garde des Sceaux afin que, dans le cadre des ultimes arbitrages qui vont être rendus dans les tout prochains jours, le département des Hautes-Pyrénées soit doté du pôle de l'instruction que tout justifie et que le Tribunal d'Instance de Lourdes soit maintenu ».